

Suspension automatique du permis, une avancée ?

DROGUE AU VOLANT | Les associations de défense de victimes de la route approuvent ce souhait d'Élisabeth Borne, à l'inverse de spécialistes en droit routier, pour qui la mesure ne changera « absolument rien ».

Aymeric Renou

« **HOMICIDE ROUTIER** » plutôt qu'« homicide involontaire », création d'un pré-Code de la route à passer au collège, limiter à 30 km/h la vitesse en ville dans les rues sans trottoirs... Élisabeth Borne a présenté ce lundi, à l'issue d'un comité interministériel de sécurité routière, une série de 38 mesures visant à mieux « circuler en sécurité et en sérénité sur les routes de France ». L'une d'entre elles, « rendre obligatoire » la suspension du permis en cas de conduite sous l'empire de stupéfiants, a particulièrement retenu l'attention de l'auditoire devant lequel s'exprimait la Première ministre.

L'objectif, pour la cheffe du gouvernement, est de lutter contre les comportements addictifs qui perturbent les capacités d'un conducteur et mettent en danger sa vie, celles des passagers et des autres usagers de la route.

Véhicule confisqué en cas de consommation cumulée

À cette volonté de systématiser la suspension du permis d'un conducteur ayant fumé du cannabis ou pris de la cocaïne s'ajoute un durcissement : immobilisation, mise en fourrière et confiscation du véhicule en cas de consommation cumulée d'un produit stupéfiant et d'alcool.

« Cela va dans le bon sens, estime Jean-Yves Lamant, président de la Ligue contre la violence routière. Mais il faut, au-delà de l'annonce et pour que la mesure soit efficace, s'assurer des moyens qui seront déployés pour augmenter significativement le nombre de contrôles de consommation de stupéfiants par les forces de l'ordre. »

Aujourd'hui, un préfet peut décider d'une suspension de permis de conduire, « demain, il le devra », précise le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin. Cette suspension interviendra en cas de « conduite après usage de stupéfiants constatée », mais aussi à l'occasion « d'un contrôle ou d'un accident grave ou mortel », explique-t-on au cabinet de la Première ministre.

« Un coup de com »

« La décision de suspendre le permis de conduire ne sera plus soumise au pouvoir d'appréciation du préfet qui ne pourra moduler que sa durée. Dans les mêmes conditions, le préfet aura obligation de procéder à la suspension du permis de conduire pour le délit de conduite en état alcoolique. » Plus de 770 000 dépistages aux produits stupéfiants ont été réalisés en 2022, en augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente.

L'annonce laisse toutefois pantais les avocats spécialisés



Plus de 770 000 dépistages aux produits stupéfiants ont été réalisés en 2022, en augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. (Illustration)

en droit routier qui accompagnent victimes et auteurs d'accidents auprès des tribunaux. Pour Antoine Régley, du barreau de Lille, l'annonce est avant tout « un coup de com », en réaction à « de récents accidents mortels regrettables », mais qui « ne va rien changer sur le terrain ». « Pourquoi ? Parce que cela existe déjà ! Depuis plusieurs années, les contrevenants à la conduite sous stupeps ou alcool sont, dans

98 % des cas, frappés d'une suspension de leur permis pendant six mois à un an par le préfet du lieu de l'infraction, dans un délai de cent vingt heures. Les 2 % restants y échappent à cause d'une erreur administrative. »

Même étonnement pour Rémy Josseaux, avocat au barreau de Paris : « Je ne comprends pas bien l'intérêt d'annoncer quelque chose qui existe déjà, sauf à vouloir être

dans le symbole. D'autant qu'aller dans cette direction, celle d'une justice administrative et automatisée, risque de poser question du point de vue constitutionnel. Enlever la possibilité à un présumé innocent de défendre ses droits devant un juge n'est pas possible. Cela a déjà été retoqué, il y a quelques années, quand un projet de peine automatique avait été envisagé pour les élus coupables de délits. »

Le délit d'homicide routier salué

Tout conducteur qui tuera une personne sur la route sera dorénavant poursuivi pour « homicide routier » et non plus pour « homicide involontaire ». Cette qualification s'appliquera que le conducteur ait consommé ou non de l'alcool ou des stupéfiants. C'est l'autre grande annonce de ce lundi. L'objectif est surtout de gonfler le qualificatif « involontaire ». Cette annonce est symbolique puisque les peines encourues sont les mêmes : cinq à dix ans de prison, et une amende de 75 000 € à 150 000 €.

Mais elle est saluée par les familles de victimes, à commencer par le chef étoilé Yannick Alleno, qui a perdu son fils percute par un chauffard. « Ce nouveau dispositif pénal responsabilise et préunit des comportements délictueux qui conduisent trop souvent à la mort. C'est une avancée décisive », réagit-il. F.G.

Bourse Séance du lundi 17 juillet 2023

CAC 40 ↓ -1,12% 7 291,66 points



Changements				Dans le monde			
den. €	0,8905	préc. €	0,8894	Francfort DAX	-0,23%	16 068,65 points	↓
États-Unis USD				New York Dow Jones	+0,23%	34 587,75 points	↑
Pétrole	den. \$	% var	1,03	London Footsie	-0,38%	7 406,42 points	↓
Baril de Brent (63,66)	78,81			Tokyo NIKKEI	FERMÉ		
Or	Lincolt 1kg	Ounce	Napoleón				
	55 410,00 €	1 954,45 \$	339,90 €				
Valeur du Moment	den. €	% var.	% an				
Lhyfe S.A	6,88	+0,73	-20,46				

Valeurs à suivre

Orange (+0,17 % à 10,51 €)
BlackRock, le numéro mondial de la gestion d'actifs, a franchi à la hausse puis à la baisse le seuil de 5% du capital d'Orange, selon un avis de l'Autorité des marchés financiers diffusé ce lundi. BlackRock, agissant pour le compte de clients et des fonds dont il assure la gestion, a dépassé le seuil des 5% pour détenir 133,85 millions d'actions, soit 5,03% du capital et 4,28% des droits de vote.

TotalEnergies (-0,62 % à 50,96 €)
Amundi Asset Management agissant pour le compte du FCPE Total Actionnariat France dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mai 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TotalEnergies SE et détenir pour le compte dudit FCPE, 110 846 664 actions TotalEnergies SE représentant autant de droits de vote (4,45% du capital et des droits de vote de cette société).

Libellé	den.	% Var.	% an
Accor	33,90	+0,06	+45,18
ADP	129,10	-0,23	+3,12
Airbus Group	133,52	+0,38	+20,27
Air France - KLM	1,59	-0,50	+29,33
Air Liquide	159,44	-0,88	+20,42
ALD	9,53	-1,80	-11,43
Alstom	26,75	-0,26	+17,22
Altea	103,00	+0,19	-18,38
Alten	136,80	-1,58	+17,12
Amundi	55,45	-0,63	+4,62
Antin Infrastr. Partners	15,51	-0,58	-23,60
Aperam	28,98	-1,13	-1,73
Arceclor Mittal SA	24,89	-0,24	+1,26
Arkema	90,62	-0,85	+8,04
Atos	14,36	-0,86	+59,29
Axa	26,46	+0,46	+1,55
Beneteau	14,74	-1,34	+4,24
Bic	52,05	-0,67	-18,61
bioMérieux	93,32	-0,66	-4,70
BNP Paribas	56,71	+0,11	+6,50
Bolloré	5,89	-0,17	+12,84
Bouygues	30,53	+0,07	+8,88
Bureau Veritas	23,93	-0,66	-2,76
Cap Gemini	174,20	-1,19	+11,70

Libellé	den.	% Var.	% an
Carmila	15,40	-1,16	+15,44
Carrefour	17,21	+0,58	+10,01
Casino Guichard	3,14	0,00	-67,79
CGE	0,71	-2,07	+17,43
Clariane SE	6,33	-2,84	-37,45
Coface	12,99	+1,01	+7,00
Covivio	44,64	-1,28	-19,50
Credit Agricole	10,97	-0,15	+11,59
Danone	55,21	-0,75	+12,15
Dassault Aviation	183,00	+1,05	+15,68
Dassault Systèmes	40,80	-0,10	+21,79
Derichebourg	5,26	-2,05	-4,80
Edenred	58,98	-0,34	+15,98
Effiage	94,20	-1,01	+2,48
Elior Group	2,77	-0,22	-16,00
Elis	18,03	-0,93	+30,46
Engie	14,98	-0,21	+11,89
Eramet	86,40	-1,87	+3,04
EssilorLuxottica	175,08	-0,58	+3,48
Eurofins	61,15	-1,92	+5,25
Eurapi	10,49	+0,14	-24,26
Eurofins Scientif.	58,74	-0,44	-12,44
Euronext	62,25	-0,48	-9,99
Eutelsat Comm.	6,00	-0,33	-13,79

Libellé	den.	% Var.	% an
FDJ	35,46	-0,56	-5,64
Fnac Darty	34,54	-0,23	+0,29
Forvia	23,98	+2,74	+69,71
Gecina	97,60	-1,31	+2,97
Getlink	15,71	-0,73	+4,91
GTT	94,20	-0,58	-5,61
Hermes Intern.	1 912,20	-4,21	+32,33
leade	38,92	-0,59	-8,25
ID Logistics Group	270,00	-2,53	+0,75
Imerys	32,02	-2,44	-11,89
Inter Parfums	63,70	-0,47	+26,03
Ipsos	109,40	-0,64	+8,86
Ipsos	49,40	-0,08	-15,59
JC Decaux SA	17,33	-0,97	-2,20
Kering	490,25	-1,95	+3,10
Kiepiepierre	23,82	-0,54	+10,64
L'Oréal	413,95	-1,81	+23,81
Légrand	91,40	-0,52	+22,16
LVMH	859,00	-0,73	+26,34
M6-Metropole TV	12,79	-1,46	-16,68
Mercialisys	8,41	-2,15	-13,97
Mersen	38,55	-3,77	+9,32
Michelin	27,21	-0,91	+5,00
Neoen	28,66	-0,49	-17,46

Libellé	den.	% Var.	% an
Nexans	77,40	-1,28	-8,35
Nexity	18,53	-1,17	-28,89
Orange	10,51	+0,17	+13,22
Orpea	1,78	-1,39	-7,16
Pernod Ricard	199,80	-1,38	+8,74
Plastic Omnium	17,18	-0,92	+26,51
Publicis Groupe SA	72,42	+0,11	+21,88
Remy Coimtreau	140,75	-1,98	-10,69
Renault	38,22	-0,39	+22,21
Rexel	22,38	+0,09	+21,37
Rubis	22,06	0,00	+10,33
Safran	137,00	-0,04	+17,17
Saint Gobain	57,63	-0,14	+26,24
Sanofi	94,16	+0,49	+4,81
Sartorius Sted Bio	229,10	-0,56	-24,27
Schneider Electric	160,44	-1,11	+22,74
Scor SE	27,58	+1,85	+28,34
Seb	96,60	-1,43	+23,45
SEB	5,46	-1,00	+10,34
SEI Imatogot	123,80	-7,06	+1,48
Société Générale	23,82	-0,40	+1,45
Sodexo	97,54	-0,12	+0,01
Soitec	168,70	-1,66	+10,37
Solutions 30 SE	2,84	-1,39	+66,24

Conseils et cotations en direct sur le site **investir**